



2
Jours

La réglementation sur l'air

dans ENVIRONNEMENT - REGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT / Réf : ENV-DROI-09

Objectifs de la formation

- Décrire la réglementation
- Identifier les améliorations à apporter
- Examiner les enjeux

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Définir les différentes pollutions

- Définitions
- Les sources de pollutions
- Les différents polluants :(composés organiques volatiles (COV), particules fines...)

2. Décrire la réglementation

- Réglementation sur l'air ambiant
- Les obligations de surveillance
- Réglementation sur les installations classées
- Les directives européennes (IED, GIC, quotas CO2...)
- Les directives internationales (Kyoto, Rio...)

Jour 1 - Après-midi

3. Identifier les moyens de mesures des émissions

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :





- Les différentes méthodes
- Calcul des flux
- Déclaration annuelle des rejets

Jour 2 - Matin

4. Décrire le rôle de l'ADEME

- Ses rôles
- Taxe sur l'Air
- Les aides financières

5. Identifier des démarches préventives

- Plan Régional de la Qualité de l'Air (PRQA)
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)
- Procédures d'alerte

Jour 2 - Après-midi

6. Mettre en place des solutions pour améliorer la QAI (Qualité de l'Air Intérieur)

- Ventilation
- Choix des matériaux et des peintures
- Utilisation des plantes intérieures

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Responsable/ technicien environnement, hygiéniste, diagnostiqueur, auditeurs et conseillers énergie, société



d'expertise en qualité de l'air, bureau d'études et de contrôle

Pédagogie

Méthodes pédagogiques

- Exercices d'autopositionnement, partages d'expériences interactifs entre stagiaires
- Supports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation privilégiera l'aspect formatif et les interactions participant/formateur. Elle pourra éventuellement prendre l'aspect d'un QCM.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

